

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2015/12/12-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 12/12/2015,
sous la présidence de Madame Maryvonne de Saint Pulgent,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'accord cadre du 7 décembre 2009 conclu entre l'IEP d'Aix-en-Provence et le Groupe IGS,

Vu les conventions conclues le 27 septembre 2012, ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Protocole d'accord entre l'IEP et le groupe IGS et avenant financier

Le conseil d'administration approuve le projet de protocole d'accord avec le groupe IGS et son avenant financier annexés à la présente délibération et il autorise le Directeur de l'IEP à les signer.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 12/12/2015

Maryvonne de Saint Pulgent
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence